

INSERM TRANSFERT, DÉFRICHEUR D'AVENIR DANS LA SANTÉ HUMAINE

Filiale privée de l'Inserm créée en 2000, **Inserm Transfert** est sous Délégation de Service Public depuis 2006 et assure les missions de valorisation des découvertes biomédicales, le transfert de technologies et de connaissances issues des laboratoires de l'Inserm et les partenariats publics-privés. Inserm Transfert est une société anonyme de droit privé, à directoire et conseil de surveillance qui contribue à promouvoir l'innovation en santé humaine. Pascale Augé, Présidente du directoire, revient sur les grands principes des processus mis en œuvre pour valoriser les sorties de recherches/innovations issues de l'Inserm.



Pascale Augé



Comment définissez-vous la stratégie défendue par Inserm Transfert ?

Inserm Transfert met en œuvre une stratégie proactive d'accès à l'innovation et a su développer un savoir-faire sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation avec une vision long terme, en maintenant des standards internationaux sur l'ensemble de la chaîne de valeur du transfert de technologie.

Sur quels types de principes reposent les processus d'Inserm Transfert ?

L'élément essentiel pour être attractif et intéresser les industriels repose avant tout sur une masse critique d'innovations diversifiées. À cela s'ajoute la construction d'un réseau de partenaires industriels solides et pertinents. Cela se concrétise par

des partenariats industriels conformes aux standards internationaux d'établissements figurant dans le « Top 50 » des innovateurs mondiaux, fondés sur du volume (nombre d'accords) et de la valeur permettant une maximisation de la valeur économique et/ou sociétale pour le monde de la recherche. La construction d'un réseau d'investisseurs (Venture Capitalistes, Venture Pharma, Business Angels, etc.) est aussi bien évidemment indispensable pour la création d'entreprises de croissance.

Vous travaillez par ailleurs les actifs qui seront les « sorties de recherche ». Par quoi cela passe-t-il ?

D'abord un sourcing proactif, régulier et spécifique, élément critique de l'émergence en volume et en valeur du potentiel des innovations. Ensuite, une propriété intellectuelle et en particulier industrielle (brevets) compétitive (optimisation des processus et timing inhérent aux brevets), solide, de niveau mondial et de qualité. Cela passe également par des pré-maturations et/ou maturations conformes aux standards des industriels à stade de développement équivalent et en adéquation avec les besoins du marché. Pour ce faire, Inserm Transfert dispose d'une enveloppe de pré-maturation annuelle et tra-

veille de concert avec les autres acteurs de la maturation, comme les SATT. Enfin, cela s'associe à des collaborations sur le long terme pilotées par des « alliance managers ».

Parmi vos partenariats structurants et stratégiques, vous collaborez depuis de nombreuses années avec un industriel du top 10 des entreprises pharmaceutiques. À quels objectifs répond ce partenariat ?

Cette collaboration est basée sur des objectifs et des enjeux communs menés en symbiose dans le but de partager les données et mener des réflexions communes sur les plans expérimentaux. De 2011 à 2016, 20 projets sur 10 laboratoires ont été commencés et mis en œuvre. Les Thématiques visées sont : Cancérologie ; Immunologie ; Respiratoire ; Inflammation. Les objectifs sont de construire des partenariats sur le long terme qui reposent sur la richesse de l'offre de recherche de l'Inserm de façon à ce que des collaborations entre chercheurs et industrie bénéficient mutuellement à la création de valeur et à la création de nouvelles innovations. Ceci rentre dans une démarche globale dite « d'alliance management ». ■

INSERM / INSERM TRANSFERT EN CHIFFRES

- 1^{er} déposant européen dans la catégorie pharmaceutique en 2016 (OEB) ;
- 1^{er} déposant académique européen en recherche biomédicale (OEB) ;
- 35-45 M€ de retours financiers annuels pour l'Inserm et ses partenaires de mixité ;
- Un portefeuille de 1 555 familles de brevets au 1/01/2017 ;
- Une PME à l'équilibre économique depuis 6 ans.